

Politique de RESRG en matière de rapports sur l'intégrité automobile

Version 1.0 / Octobre 2025

Avant-propos et objectif

RESRG Automotive est synonyme de conduite responsable, d'intégrité dans les relations commerciales et de gouvernance d'entreprise durable. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables et à défendre nos valeurs fondamentales dans tous nos processus commerciaux. Ces valeurs sont ancrées dans le code de conduite, les mentalités organisationnelles et les politiques complémentaires, et sont contraignantes pour tous les employés, quel que soit leur poste ou leur niveau hiérarchique. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent ces principes.

Notre objectif est d'identifier et de prévenir à un stade précoce les risques liés à la conformité, aux droits de l'homme et à l'environnement. Les violations des lois ou des règles internes mettent en danger non seulement notre entreprise, mais aussi nos employés, nos partenaires commerciaux et d'autres parties prenantes. C'est pourquoi nous nous appuyons sur un **système de gestion de la conformité** efficace qui comprend des règles claires, des formations et des canaux de signalement sécurisés.

Grâce à nos canaux de signalement, les employés et les parties externes peuvent signaler de manière confidentielle et à tout moment les violations ou risques potentiels. Cela favorise la transparence, renforce la confiance dans notre organisation et contribue à une gouvernance d'entreprise responsable, y compris une chaîne d'approvisionnement durable et éthique.

I. Canaux de signalement

RESRG Automotive propose plusieurs canaux sécurisés pour signaler les violations ou risques potentiels. Notre canal préféré est la **ligne d'intégrité RESRG**, car elle offre les normes de sécurité et de protection des données les plus élevées et permet également de signaler des cas de manière anonyme. Vous pouvez également utiliser le courrier postal ou l'e-mail. Veuillez noter que l'anonymat ne peut être garanti dans la même mesure lorsque vous utilisez le courrier postal ou l'e-mail.

1. RESRG Integrity Line (canal privilégié)

La ligne d'intégrité RESRG est un système de signalement en ligne accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui prend en charge plusieurs langues et permet de signaler des faits de manière anonyme. Le système n'est pas connecté aux systèmes informatiques internes et répond à des normes élevées en matière de sécurité et de protection des données. Si vous souhaitez rester anonyme, veuillez vous assurer que votre signalement ne contient aucune donnée personnelle susceptible de révéler votre identité.

- **En ligne** : <https://resrgautomotive.integrityline.com/>

2. Courrier postal



Vous pouvez également envoyer vos rapports par courrier postal aux adresses suivantes :

Monde entier / Région NAAP :

Conseiller juridique, Service juridique et conformité

RESRG Automotive LLC : 800 Stephenson Highway, Troy, Michigan 48083, États-Unis

Région EMEA :

Service juridique et conformité, RESRG Automotive SE & Co. KG :

Zehstraße 5, 95111 Rehau, Allemagne

Chine :

Service juridique et conformité, RESRG Automotive (Suzhou) Co., Ltd.

Zone B, Zone franche industrielle, Parc industriel de Suzhou Suzhou,

province du Jiangsu 215021 R.P. CHINE

Remarque : lorsque vous envoyez des rapports par courrier postal, l'anonymat ne peut être garanti dans la même mesure que lorsque vous utilisez la ligne d'intégrité RESRG.

3. E-mail

Vous pouvez également envoyer vos signalements par e-mail à l'adresse suivante :

- **compliance@resrgautomotive.com**

Remarque : pour les notifications par e-mail, l'adresse de l'expéditeur est visible ; l'anonymat complet ne peut être garanti.

II. Catégories de signalement

Vous pouvez utiliser les canaux de signalement établis pour soumettre toute information susceptible d'indiquer des violations potentielles des lois, des politiques internes ou du **code de conduite RESRG Automotive**. Cela inclut notamment les risques de conformité, les crimes en col blanc et les risques liés aux droits de l'homme et à la protection de l'environnement.

Catégories de signalement possibles :

- **Corruption et pots-de-vin**, y compris les paiements de commissions occultes
- **Violations des lois sur la concurrence et les ententes**
- **Blanchiment d'argent et droit du commerce extérieur**
- **Fraude, détournement de fonds, appropriation illicite ou vol**
- **Conflits d'intérêts**
- **Protection des données et sécurité de l'information**
- **Propriété intellectuelle**

- **Conditions de travail, sécurité au travail et discrimination** (y compris le harcèlement sexuel, la sécurité physique)
- **Conformité commerciale et contrôle des exportations**
- **Protection de l'environnement et risques environnementaux** (par exemple, violations des réglementations environnementales)
- **Violations des droits de l'homme** (par exemple, travail des enfants, travail forcé, non-versement d'un salaire équitable, violation de la liberté d'association)
- **Violations du droit fiscal**
- **Violations du code de conduite RESRG Automotive**
- **Autres violations graves de la loi ou crimes en col blanc**

Remarque : ces catégories sont fournies à titre indicatif. Une classification incorrecte n'est pas préjudiciable : chaque signalement sera examiné, quelle que soit la catégorie sélectionnée.

III. Gestion des cas

La gestion des cas chez RESRG Automotive suit un processus clairement défini et documenté dans le cadre du système de gestion de la conformité, en particulier le cadre d'évaluation des enquêtes. L'objectif est de traiter les signalements reçus de manière efficace, efficiente, confidentielle et conforme aux exigences légales.

1. Réception des signalements

Chaque signalement reçu est enregistré par le service juridique et conformité, puis attribué à un gestionnaire de dossier. Ce dernier examine le signalement, détermine les mesures à prendre et contacte le lanceur d'alerte si nécessaire afin de clarifier certaines questions ou d'obtenir des informations supplémentaires. L'accès au signalement est réservé à des employés spécifiquement désignés ayant des responsabilités opérationnelles. Dans des cas exceptionnels, l'accès peut être étendu à d'autres personnes ou à des parties externes si cela est nécessaire pour l'enquête. Si cela est techniquement possible, le signalant recevra un accusé de réception du signalement dans un délai de sept jours.

2. Contrôle de plausibilité

Après l'enregistrement, une première évaluation du signalement est effectuée. L'objectif est de déterminer si le fait signalé est plausible et peut constituer une violation des politiques internes ou des réglementations externes. Le gestionnaire de cas procède à un examen sommaire sur la base des informations disponibles et des recherches initiales. Si le signalement est jugé non plausible, il est documenté et clos. Les signalements plausibles sont soumis au comité de surveillance des allégations (AOC), au service juridique ou aux ressources humaines, selon le cas, en fonction de l'allégation. En fonction de la gravité, l'AOC, composé du directeur juridique et de représentants des services juridiques et de conformité et des ressources humaines ou des ressources appropriées de l'entreprise, décide des mesures à prendre, telles que le lancement d'une enquête spéciale.

3. Enquête spéciale

Une enquête spéciale sert à clarifier de manière légale et objective les soupçons plausibles. L'objectif est d'enquêter de manière approfondie sur les faits, d'identifier ou d'exclure d'éventuelles violations des règles ou des lois, et de déterminer les mesures nécessaires, telles que des mesures correctives, le recouvrement d'actifs ou des mesures préventives.

Principes de l'enquête :

- **Conformité juridique et proportionnalité** : toutes les mesures sont prises conformément aux lois et réglementations applicables et aux ressources appropriées.
- **Professionnalisme et objectivité** : les enquêtes sont menées avec diligence, neutralité et rapidité.
- **Confidentialité et protection des données** : la protection des données personnelles et des informations sensibles est une priorité absolue.

4. Mesures et conséquences

À l'issue d'une enquête spéciale, le gestionnaire de cas rédige un rapport final résumant les principales conclusions, les faits sous-jacents et les recommandations spécifiques à prendre. Ce rapport est soumis à l'AOC ou à la ressource appropriée de l'entreprise, qui examine les conclusions et coordonne la prise de décision ultérieure. En fonction de la nature et de la gravité de l'allégation, les décisions relatives aux mesures nécessaires sont prises au niveau approprié : au niveau local par la direction de l'usine ou la direction locale, au niveau régional par la direction responsable ou au niveau mondial par l'équipe de direction exécutive. L'objectif est de traiter de manière cohérente les fautes identifiées et de minimiser les risques futurs.

Les mesures possibles vont des sanctions disciplinaires ou liées à l'emploi à l'encontre des employés impliqués à la récupération des actifs et aux ajustements organisationnels, tels que la mise en œuvre de contrôles supplémentaires ou de changements de processus. Dans tous les cas, les mesures doivent être proportionnées, efficaces et légalement autorisées.

Le lanceur d'alerte sera informé de la clôture du dossier, dans la mesure où cela est légalement possible. Si le rapport confirme les violations, le lanceur d'alerte sera également informé des mesures prises, dans une mesure raisonnable. Si le dossier n'est pas clos dans les trois mois suivant l'accusé de réception, le lanceur d'alerte recevra une mise à jour intermédiaire sur l'état d'avancement de la procédure.

5. Mesures d'amélioration continue

Au cours du processus d'enquête, et au plus tard après la conclusion d'une enquête spéciale, une analyse est menée afin d'identifier les faiblesses des processus ou des contrôles qui auraient pu permettre ou faciliter la violation de la conformité. En collaboration avec les services concernés, des mesures d'amélioration appropriées sont définies et leur mise en œuvre est contrôlée. L'objectif est de réduire durablement le risque de récidive et d'améliorer en permanence l'efficacité de la gestion des cas.

IV. Protection des personnes ayant signalé des faits



RESRG Automotive ne tolère aucune forme de représailles, de désavantage ou de mesure de rétorsion à l'encontre des personnes qui soumettent des signalements ou des plaintes de bonne foi. Cette protection fait non seulement partie de notre culture d'entreprise, mais elle est également imposée par la loi.

La confidentialité de votre identité est pour nous de la plus haute importance. Votre nom, s'il est connu, et toutes les informations relatives à l'enquête seront traités de manière strictement confidentielle et ne seront accessibles qu'aux personnes directement impliquées dans le traitement du cas. La divulgation n'aura lieu que si elle est nécessaire à l'enquête. Toutes les parties concernées sont soumises à des obligations de confidentialité strictes.

Si RESRG Automotive est légalement tenue de divulguer votre identité aux autorités, nous vous en informerons à l'avance, dans la mesure où la loi le permet. La protection s'applique à tous les lanceurs d'alerte agissant en toute bonne foi et au mieux de leurs connaissances. Les personnes qui fournissent intentionnellement des informations fausses ou trompeuses sont exclues de cette protection ; dans de tels cas, RESRG Automotive se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

V. Protection des données

Toutes les exigences légales applicables concernant la documentation et la suppression des signalements et la protection des données sont respectées.
